

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Société anonyme au capital de 5 930 008,25 euros
Siège social : 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris
R.C.S PARIS B 333 749 786

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU SAMEDI 13 JUIN 2009

Le 13 juin 2009, à 14 h 30, les actionnaires de la Société des lecteurs du *Monde*, société anonyme au capital de 5 930 008,25 euros dont le siège social est sis 80, boulevard Auguste-Blanqui, Paris 13^e –RCS Paris B 333.749.786, Siret n° 333.749.786.00047 –se sont réunis au Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16^e, en assemblée générale ordinaire annuelle, à la suite de la convocation faite aux actionnaires en date du 10 mai 2009 par lettre envoyée par le président.

La première heure et demie est consacrée au dialogue entre les actionnaires et la direction du groupe. Puis s'est tenue l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société des lecteurs du *Monde*.

Il a été dressé une feuille de présence, signée à leur entrée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée de la Société des lecteurs proprement dite débute à 16 heures. Elle procède immédiatement à la composition de son bureau. M. Christian MARTIN, président du conseil d'administration préside la séance, assisté des deux vice-présidents, MME Christiane DEUSSEN et MM. Bernard ANGAUD. MME. Micheline OERLEMANS et MM. Bernard ANGAUD sont appelés aux fonctions de scrutateurs. Mme Sandra HAMALIAN est désignée comme secrétaire de séance.

Le président annonce que, sur le site même de l'assemblée, les documents suivants sont tenus à la disposition des actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- La feuille de présence,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés, les formulaires de vote par correspondance et la liste des actionnaires,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008,
- Le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport de son président sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice 2008,
- Les rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2008, dont celui sur les procédures de contrôle interne,
- Les résolutions soumises à l'assemblée,
- La copie de la lettre de convocation adressée sous la forme recommandée au commissaire aux comptes, avec le récépissé postal.

Le président déclare à l'assemblée que les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration et celui de son président sur les procédures de contrôle interne (en application de l'article L.225-37 du code de commerce), le rapport général du commissaire aux comptes,

son rapport spécial prévu par l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966 et celui sur les procédures de contrôle interne (article L.225-235 du code de commerce) ont été adressés aux actionnaires qui les demandaient dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président demande à la secrétaire générale de prendre connaissance de la feuille de présence dont il résulte que, pour l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2009, 2 348 actionnaires sont présents ou représentés ou ont voté par correspondance, qu'ils possèdent 155 063 actions sur les 388 853 actions composant le capital soit 38,37 %, donc plus du quart du capital social et qu'ils détiennent 45 007 voix.

Le président déclare à l'assemblée qu'elle est valablement constituée et peut délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs.
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes.
- Renouvellement du mandat d'un administrateur pour six ans.
- Pouvoir donné pour l'accomplissement des formalités.

Puis M. Christian MARTIN commente son rapport sur les procédures de contrôle interne qui illustre la manière dont le conseil a fonctionné en 2008 et les sujets sur lesquels il travaille. Les mouvements au sein du conseil d'administration depuis l'assemblée générale de 2008 sont exposés par le président.

Jean MARTIN, a démissionné de son mandat de président en septembre 2008. Il reste toutefois administrateur. Odon VALLET, arrivé en fin de mandat, a l'accord unanime des membres du conseil pour le voir renouvelé pour six ans.

La parole est ensuite donnée à M. Jacques KAMIENNY, commissaire aux comptes du cabinet Mazars et Guerard, qui commente ses rapports – général, spécial et de procédure interne – sur l'exercice 2008.

Le président fait procéder à la lecture des résolutions correspondant à chacun des points à l'ordre du jour par les vice-présidents. Il invite les actionnaires à exprimer leur vote avant de quitter la salle de l'assemblée, selon les modalités rappelées par la secrétaire de séance.

Les différentes résolutions soumises au vote sont adoptées à la majorité sauf celle portant sur la limite d'âge du président, comme suit :

PARTIE ORDINAIRE :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à **44 186 voix pour, 821 voix contre ou abstentions.**

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation et la répartition des résultats telles qu'elles sont proposées par le conseil d'administration, à savoir :

Le bénéfice de l'exercice s'élève à	41 788,97 €.
Compte tenu d'un report à nouveau s'élevant à	1 310 127,71 €,
le résultat dont l'affectation est soumise à l'assemblée s'élève à	1 351 916,68 €.
Après dotation à la réserve légale d'un montant de	2 089,45 €,
le résultat distribuable ressort à	1 349 827,23 €,

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

L'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à **43 770 voix pour, 1 237 voix contre ou abstentions.**

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du code de commerce, en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à **43 993 voix pour, 1 014 voix contre ou abstentions.**

Quatrième résolution

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de **M. Odon VALLET**, 90, rue d'Assas, 75006 Paris, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014. M. Odon VALLET a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait toujours aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à **43 844 voix pour, 1 163 voix contre ou abstentions.**

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée ordinaire pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à **44 184 voix pour, 823 voix contre ou abstentions.**

Le président Christian MARTIN remercie les actionnaires et déclare l'assemblée générale ordinaire de la Société des lecteurs du *Monde* close à 17 h 30.

Lors de la première partie de l'assemblée générale, M. Christian MARTIN accueille MM. Eric Fottorino, président du Directoire du groupe Le Monde, ainsi que Louis Schweitzer, président du conseil de surveillance et David Guiraud, vice-président du Directoire.

Les échanges, de qualité, portent sur les questions stratégiques et financières du groupe,

L'assemblée générale a été suivie par une rencontre entre les actionnaires et des journalistes du journal *Le Monde* à l'occasion du cocktail de clôture.

La séance est close à 19 heures.

Le président

Les scrutateurs

Le secrétaire